

l'autre des deux langues. Ce sont deux adversaires, disgraciés de la nature, qui disputent du plus ou du moins de difformité; un manchot, un boiteux qui contestent sur leurs avantages réciproques. Cependant, il faut convenir de quelques points, et partir de quelques bases pour établir un jugement quelconque. Disons donc qu'en général on peut considérer dans chaque langue 1°. sa *richesse* absolue, c. à. d. le nombre de ses mots et leur aptitude à rendre toutes les idées, toutes les nuances des idées; 2°. sa *grammaire*; le système de modification de tous ses termes, leur classification, déclinaison, conjugaison etc. 3°. sa *syntaxe*, les rapports de tous ses termes, leur manière de s'ordonner, de se ranger pour composer le discours; 4°. son *système radical*, c. à. d., le mode de distribution de ses termes en racines et en composés, de telle sorte que l'idée simple soit toujours exprimée par un mot simple, et l'idée composée par un mot composé d'autant de mots simples dans la composition: ceci est vraiment la partie constitutive d'une langue: enfin 5°. son *euphonie*, ou l'effet plus ou moins agréable qu'étant parlée elle produit sur l'oreille; ce qui comprend aussi la prosodie, l'accentuation, etc.

Nous avons vu combien il étoit difficile de décider quelque chose sur la richesse absolue ou relative de l'allemand et du français. La